

PROCES-VERBAL No 13
de la séance du Conseil Intercommunal de l'ERM
mercredi 11 décembre 2024
Salle des Combles – Auberge communale à Ecublens

Présidence

M. Jacky LEIMGRUBER, Président.

Scrutateurs

M. Luc GIEZENDANNER, délégué de Lonay, et M. Antoine GERBER, délégué d'Echandens.

Le Président ouvre la séance à 19h. Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil intercommunal, au Comité de direction de l'ERM et aux employés de l'ERM. Il passe la parole à la Secrétaire pour l'appel.

MM. Jean-Jacques AUBERT et Alain GARRAUX, membres du Comité de direction, sont excusés.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès verbal No 12 du 25 septembre 2024
4. Communications du Bureau
5. Présentation et avancement du projet de renouvellement de la STEP
6. Présentation du nouveau logo ERM et du nouveau site internet
7. Communications du Comité de direction
8. Questions, vœux et divers.

1. Appel

Il ressort de l'appel que 27 délégués sont présents.

Excusés : Mmes Annabelle AMSLER et Céline ELSIG, déléguées de Morges, Sara SPECKINGER LENOIR, déléguée de Chigny,
MM. Vincent ANTONIOLI, délégué de Lonay, Kurt BÜHLER, délégué de Yens, Oscar CHERBUIN, délégué d'Echichens, Christian MÜLLER, délégué d'Echandens, François MENZEL, délégué de Vaux-sur-Morges.

Le quorum est atteint, le Président ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président dit que chacun a reçu l'ordre du jour, que si ce n'est pas le cas, il faut se manifester.

Personne demande la parole, le Président clôt la discussion et passe au vote à main levée.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal No 12 du 25 septembre 2024

Le Président donne la parole, elle n'est pas demandée, il passe au vote à main levée.

Le procès-verbal No 12 du 25 septembre 2024 tel que rédigé est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

Le Bureau n'a pas de communication.

5. Présentation et avancement du projet de renouvellement de la STEP

Le Président passe la parole à M. Christian MAEDER qui présente le projet avec des diapositives. Il explique que le traitement des oppositions, peu nombreuses, a été fait, qu'il reste la finalisation avec la Commune de Morges concernant l'utilisation du parking, très certainement avec une convention ou un droit de superficie de 30 ans, ce qui permettra à la Commune de Morges de retirer son opposition. Il reste encore deux oppositions de privés pas très solides qui devront être envoyées au Canton. Si les personnes ne les retirent pas, elles seront levées par le Canton.

Arrivées de Mme Laure JATON, déléguée de Morges, MM. Thierry GILGEN et Christian GRÄNICHER, délégués de Denens, de Charles-Henri de LUZE, délégué de Chigny.

Ce qui porte le Conseil à 31 Conseillers intercommunaux de l'ERM.

Traitement aujourd'hui de l'appel d'offres du BAMO. Le préavis pour la demande de crédit est en cours pour d'ici le mois de juin et les travaux pourraient commencer à partir de 2026 si tout se passe bien.

M. Christian MAEDER explique la diapositive présentant le projet de la nouvelle STEP.

M. Christian MAEDER dit que la durée de la construction est de 5-6 ans, l'amortissement commencera dès la consolidation selon la clé de répartition pour une durée de 30 ans. Les Communes ne devront pas faire d'emprunts bancaires mais devront adapter les taxes et les recettes pour pouvoir payer les charges financières d'amortissement de la dette. En 2064, tout aura été remboursé. Le montant des travaux n'a pas encore été calculé. Le travail du BAMO consistera à faire des calculs précis étape par étape. Les crédits de construction seront demandés aux banques puis consolidation avec un taux défini sur 30 ans le plus bas possible. La période actuelle a des taux intéressants. Le Comité de direction présentera les chiffres lorsqu'ils les auront.

Le Président demande s'il y a des questions sur cette présentation.

M. Frédéric GLASSEY, délégué de Tolochenaz, demande si pendant la transition entre l'ancienne et la nouvelle STEP il y aura de la perte de production.

M. Christian MAEDER explique que rien n'ira au lac, ce n'est pas autorisé, qu'il y aura 6-7 ans de travaux. Les nouveaux bassins seront construits où il y a la place. L'épuration se fera avec l'ancien et mise en route au fur et à mesure des nouvelles structures. Puis les micropolluants.

M. Frédéric GLASSEY demande pourquoi le Conseil intercommunal ne lève pas les oppositions après le CODIR et si le MCH2 n'exige pas des amortissements de plus de 30 ans.

M. Christian MAEDER explique qu'il ne s'agit pas de tuyaux mais de la construction d'une usine et que si le Canton n'est pas d'accord, les raisons d'un amortissement à 30 ans leur seront données. Il y aura également la consolidation de l'ensemble. Quant aux levées d'opposition, selon la loi, elles le sont par le Canton.

Mme Caroline VILLARD ajoute que c'est une procédure cantonale qui s'applique pour la levée des oppositions au sujet de l'épuration des eaux et que tout le dossier ainsi que les préavis sont envoyés au Canton. Concernant l'amortissement, le budget de fonctionnement de l'ERM va augmenter, les Communes devraient anticiper en augmentant les taxes dans les règlements communaux.

La parole n'est plus demandée.

6. Présentation du nouveau logo ERM et du nouveau site internet

Mme Caroline VILLARD présente le nouveau logo ERM avec des diapositives. Elle explique que l'ERM est dans une période de transition et que c'est l'occasion d'une mise à jour du site internet. Le bureau de graphisme choisi par le CODIR a proposé de rajeunir aussi le logo, suffisamment sobre pour qu'il puisse

durer dans le temps. Il sera accompagné d'un slogan et remplacé au fur et à mesure, chose déjà faite sur les courriers.

Le site WEB est sous forme de maquette, il n'est pas encore en ligne. Selon le vœu de la Commission de gestion, Mme Caroline VILLARD propose de faire un sondage auprès des Conseillers pour l'utilisation d'un Extranet regroupant les documents par séance et explique que la mise en place est difficile.

Mme Danièle PETOUD, déléguée d'Ecublens, reviendra sous divers concernant l'Extranet.

Mme Caroline VILLARD est à disposition pour des questions.

La parole n'est pas demandée.

7. Communications du Comité de direction

M. Jonathan LÜTHI lit la communication No 1 relative aux travaux de l'ERM aux Chemins du Curbit et de Banniaz à Vufflens-le-Château.

La Commune de Vufflens-le-Château va entreprendre des travaux de mise en séparatif au Chemin du Curbit et au chemin de Banniaz. Le Comité de direction va en profiter pour refaire un tronçon de 18 m. en mauvais état. Etant donné les faibles coûts de ces travaux qui seront à la charge de Vufflens-le-Château selon la clé de répartition des travaux lourds, le CODIR a décidé ce qui suit. Sur le montant des travaux estimé à CHF 9'000,00 TTC sur la base de la soumission de l'entreprise adjudicatrice, un montant équivalent à 15% des travaux soit CHF 1'350,00 TTC sera prélevé du fonds de renouvellement du réseau intercommunal de l'ERM. Le solde du montant équivalent au 85% restant soit CHF 7'650,00 TTC sera payé par Vufflens-le-Château. Les montants exacts seront arrêtés à la fin des travaux. Cette procédure pour laquelle la Commune de Vufflens-le-Château a donné son accord permet de renoncer à l'établissement d'un préavis et à la mise sur pied d'une réunion d'urgence d'une Commission du Conseil intercommunal.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt le point 7.

8. Questions, vœux et divers

Mme Danièle PETOUD, déléguée d'Ecublens, revient sur Extranet et demande comment, actuellement, la transmission des documents est faite pour les Conseillers qui ne reçoivent pas par papier, est-ce que l'Extranet leur serait utile. A quel moment les documents sont-ils accessibles pour eux et demande des explications à la Secrétaire.

La Secrétaire répond que les documents PDF leur sont envoyés par courriel ou un lien est transmis pour les documents trop lourds. Les préavis sont envoyés aux Conseillers en même temps qu'aux Commissaires comme cela avait été demandé. Une fois approuvés, tous les documents se trouvent sur le site de l'ERM.

Mme Caroline VILLARD affirme que tous les documents se trouvent en ligne après la séance y compris les rapports des Commissions.

M. Christian MAEDER souhaite remercier un collaborateur qui prend sa retraite, M. Denis HOSTETTLER. Né en 1959, il est arrivé à l'ERM en 1991. Il a conduit la faucardeuse et pour cela, il a passé son permis bateau. Il a vu la modernisation de la STEP dans les années 2000 et est devenu responsable de la STEP de Lully-Lussy et plus récemment de celle de Colombier-Cottens. Il a obtenu son diplôme d'exploitant de STEP en 2001. Il le remercie de son travail toujours fait avec discrétion et lui souhaite une bonne retraite.

La parole n'est plus demandée, le Président lève la séance à 19h.46. Il invite l'assemblée à l'apéritif et au repas qui suivra à l'Auberge où deux tables sont réservées.

Le Président :

La Secrétaire :

Jacky LEIMGRUBER

Monique ROBIN